

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 79

Monsieur le Directeur Académique, les aspects parfois très techniques de la CAPD qui nous réunit aujourd'hui cachent des choix politiques et de pilotage que nous dénonçons et des conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

Concernant les congés formation le SNUipp-FSU s'étonne et regrette que tous les mois disponibles ne soient demandés. L'une des explications concernerait peut-être les modalités de communication auprès de la profession. Les mails se multiplient et il n'est pas toujours évident de trier les informations importantes. La publication des circulaires sur le portail académique ne permet pas de toucher tous les collègues. Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique, qu'une relance pour les congés de formation soit faite auprès de la profession afin que tous les mois dont nous bénéficions puissent être utilisés. Nous souhaitons aussi noter que la baisse manifeste du nombre de ces mois de formation au fil des années est forcément décourageante pour nos collègues qui n'espèrent même plus pouvoir en bénéficier.

L'annonce des départs en formation CAPASH est bien en deça des attentes de la profession. Certains de nos collègues ont fait la démarche de demander à se former en option G, ils ont été reçus en entretien et rien ne va leur être proposé. Alors qu'une dynamique de formation dans cette option avait été relancée l'année dernière, nous regrettons qu'elle ne soit pas continuée cette année et nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, d'intervenir auprès du rectorat afin que nous puissions obtenir des départs en option G, à l'instar du département de la Charente Maritime, qui a obtenu une augmentation de ses départs en formation.

Globalement, et dans toutes les options, en parallèle des départs en formation, il est urgent que des créations de postes dans l'ASH soient faites et que les secteurs d'intervention de nos collègues itinérants spécialisés soient réduits.

Concernant l'intégration des instituteurs dans le corps des PE : Cette question aurait dû être traitée depuis 2007 comme annoncé par le ministère lors de sa création. Il est inconcevable que les concours soient aujourd'hui bloqués et que les intégrations ne se fassent qu'au compte-gouttes.

Nous demandons par votre voie, monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le ministère permette l'intégration systématique de tous les collègues qui en font la demande.

Concernant la liste d'aptitude à la direction d'école, le nombre de collègues qui s'inscrivent sur celle-ci a considérablement baissé cette année. Il faut dire que les promesses de réduction des tâches administratives pour les directeurs d'école sont loin d'avoir abouti.

De plus, les missions qui incombent aux directeurs sont très chronophages et l'administration engage de plus en plus leur responsabilité, le tout sans réelle reconnaissance, alors ne soyons pas étonnés que les enseignants ne souhaitent plus s'engager dans cette voie.

Nous ne comprenons pas pourquoi apparaissent sur les documents des avis défavorables alors même que les collègues qui souhaitent devenir directeurs n'ont pas eu de formation. On voudrait décourager les bonnes volontés qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

C'est une constante dans l'éducation nationale : qu'elle concerne les PES, les directeurs ou bien même tous les enseignants, on part du principe que les gestes professionnels, les connaissances théoriques doivent être « pré-acquises », ce qui est bien pratique quand on ne veut plus mettre de moyen dans les formations sous toutes ses formes.

En ce qui concerne les postes adaptés, nous demandons depuis plusieurs années à pouvoir être consultés lors d'une CAPD spécialement dédiée à ce point, comme cela se fait dans d'autres départements.

Malheureusement, l'administration garde la mainmise, et l'octroi de ces postes reste très opaque. Pourtant les représentants des personnels y ont toute leur place : de plus en plus de collègues nous contactent pour que nous les accompagnions dans leurs démarches .

Sur ce point là, comme sur d'autres, nous souhaiterions pouvoir être informés en tant que représentants des personnels, de la sortie des circulaires afin de pouvoir en informer nos collègues.

Alors que l'on nous serine avec la mobilité au sein de la fonction publique, nous remarquons qu'il est toujours aussi compliqué pour nos collègues du premier degré d'intégrer le second degré voire le supérieur, vu le nombre d'avis défavorables émis par le rectorat et le parcours semé d'embûches qu'ils doivent traverser quand ils s'engagent dans cette voie. Nous demandons donc qu'un accompagnement particulier soit proposé à ces personnes et que leur reconversion soit facilitée.

Le droit individuel à la formation est dans notre profession mis à mal puisque très peu de collègues le connaissent et chaque année, peu obtiennent satisfaction. Nous espérons que lors de cette CAPD tous les collègues qui ont fait une demande de DIF pourront être satisfaits.

Concernant le remplacement, nous rencontrons désormais de sérieuses difficultés.

Cette situation intolérable a non seulement des conséquences sur l'enseignement des élèves, l'organisation des écoles, la santé des collègues (nombre d'entre eux ne se mettent plus en arrêt maladie car ils savent qu'ils ne seront pas remplacés) et sur l'application du droit syndical, car les représentants ne sont plus systématiquement remplacés quand ils sont convoqués. Cette entrave au droit syndical est intolérable.

Nous savons que le personnel en charge de ce dossier pare aux situations les plus urgentes avec le peu de moyens à leur disposition, aussi, nous souhaitons alerter les autorités compétentes sur l'urgence à recréer des postes de remplaçants en masse lors des prochaines cartes scolaires. L'annonce de la création de 9 postes dont 3 seulement

seront dévolus au seul remplacement ne sera pas suffisant.

Concernant la politique générale de ce gouvernement, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans parler de la « revalorisation » annoncée par Manuel Valls. Cette annonce serait arrivée un premier avril et on aurait pu croire à une blague !

Revaloriser nos salaires de 1,2 pour cent ne rattrape même pas les pertes subies depuis 2010. Les miettes que l'on nous concède pour étouffer la grogne ne font que l'accentuer.

Le projet liberticide de réforme du code du travail est lui tout bonnement indigne. Ce gouvernement a clairement choisi le camp du medef C'est pour combattre leur vision de la société et pour imposer une société plus juste et plus égalitaire que la FSU aux cotés de la CGT, Solidaires et FO appelle tous les travailleurs à se mettre en grève et à venir manifester le 31 mars prochain.